

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 30 ET 31 MAI 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RAPORTU D'INFURMAZIONE IN QUANTU À
L'ESECUZIONE DI A DELEGAZIONE DI SERVIZIU
PUBLICU AERIU 2020-2023 PER L'ANNU 2022

RAPPORT D'INFORMATION SUR L'EXÉCUTION DE LA
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AÉRIENNE 2020-2023
POUR L'ANNÉE 2022

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'Assemblée de Corse a décidé, par délibération n° 19/006 AC du 21 février 2019, du lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la passation de concessions allouées du service public aérien de la Corse pour une durée allant du 25 mars 2020 au 31 décembre 2023.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, par délibération n° 19/278 AC de l'Assemblée de Corse du 26 septembre 2019, ont été retenues :

- Sur les lots de bord à bord,

Ajacciu / Marseille (Lot 2), Ajacciu / Nice (Lot 3), Bastia / Marseille (Lot 5), Bastia / Nice (Lot 6), Calvi / Marseille (Lot 9), Calvi / Nice (Lot 9), Figari / Marseille (Lot 10) et Figari / Nice (Lot 10) la compagnie AIR CORSICA.

- Sur les lots de Paris-Orly,

Ajacciu / Orly (Lot 1), Bastia / Orly (Lot 4), Calvi / Orly (Lot 7) et Figari / Orly (Lot 8), le groupement AIR CORSICA - AIR France.

Ainsi dix conventions ont été conclues avec pour chacune d'entre elle une partie intitulée « contrôle de l'exécution de la convention et sanctions » intégrant les articles 12 à 17 et particulièrement l'article 15 « rapport annuel d'exécution »¹

L'examen du rapport annuel d'exécution des conventions de DSP

L'article L. 3131-5 du code de la commande publique prévoit l'obligation pour le délégataire d'un service public de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

L'article L. 1411-3 du CGCT énonce que dès la communication du rapport établi par le délégataire, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Ces données transmises par les compagnies ont fait l'objet d'un audit comptable et financier mis en place par l'Office des transports de la Corse (OTC) et qui porte sur l'analyse des comptes d'exploitation et le suivi de la compensation financière allouée

¹ Cf Annexe 1 : Chapitre III Contrôle de l'exécution de la convention et sanctions

aux conventions de DSP du secteur aérien pour la période allant du 25 mars 2020 au 31 décembre 2023.

Les résultats de cet audit ont été approuvés par la Conseil d'administration de l'OTC par délibération n° CA 36/2023 du 11 décembre 2023.

Les contrôles opérés

Le rapport d'audit fait état des contrôles opérés et notamment sur les données de trafic 2022, les recettes, chiffres d'affaires et le tarif résident sur l'ensemble des lignes.

Les principales vérifications se sont portées particulièrement sur :

- La revue analytique du réalisé des charges comparées au budget prévisionnel pour chaque lot ;
- L'analyse des charges variables et fixes budgétées, comparées au réalisé ;
- Contrôle de l'impact méthodologique de l'application ARA sur une année de reprise pour Air France ;
- Le contrôle des affectations DSP - Hors DSP ;
- Le contrôle du principe de permanence des méthodes ;
- Contrôle des recettes ;
- Contrôle du tarif résident ;
- Contrôle des obligations qualitatives ;
- Focus technique, économique et comptable sur le carburant, les surcouts CO2 et l'impact Climat Résilience ;
- Focus sur les charges fixes afin d'identifier les bonis budgétaires sur les charges fixes générés sur l'exercice et de nature à diminuer le montant de la compensation financière ;
- Contrôle de non-surcompensation.

L'analyse des données

Selon l'auditeur, le respect des contraintes qualitatives est validé sur :

- Offres de sièges ;
- Fréquences de vols et continuité du service ;
- Contraintes d'amplitude ;
- Délais de production du rapport d'activité ;
- Contraintes d'interruption de service (délais) ;

Selon l'auditeur, les contrôles sont satisfaisants et permettent une validation de :

- Procédure d'accréditation des résidents ;
- Cadrage des recettes et de la billetterie ;
- Application des clés de répartition de chaque poste de produits ;
- Volumétrie passagers ;
- Application du tarif résidents ;
- Analyse de l'évolution du tarif non-résident ;
- Focus sur l'évolution du tarif non-résident ;
- Focus sur les variations réalisées – budget des charges fixes ;
- Contrôle des ratios de répartition des charges variables entre DSP – Hors

- DSP ;
- Contrôle des standards de charges fixes ;
 - Cadrage des charges des économies des lignes avec la compatibilité générale ;
 - Reconstitution des soldes en comptabilité inscrit dans les économies de lignes ;
 - Justification des écritures Cut off et tests de détail sur les écritures d'inventaires ;
 - Maintien du principe de permanence des méthodes ;
 - Focus sur le poste carburant et validation comparative avec les couts marché.

Les résultats sur les lots de bord à bord :

Tableau récapitulatif conventions 2022 sur le bord à bord :

	Compensations	Résultat net après compensation
Lot 2	10 872 022 €	245 522 €
Lot 3	11 914 873 €	247 225 €
Lot 5	6 357 184 €	145 865 €
Lot 6	5 307 041 €	105 773 €
Lot 9	7 061 441 €	117 813 €
Lot 10	5 921 002 €	102 569 €
Total	47 433 564 €	964 767 €

Pour l'année 2022, le réalisé d'exploitation est déficitaire de 56 373 556 € soit bien supérieur à celui du CEP puisque la compensation prévue de 47 433 564 € s'avère insuffisante pour générer un excédent constitutif de la rémunération transporteur prévue à hauteur de 964 767 €.

Ci-dessous, le tableau récapitulatif de l'exploitation 2022 :

	AJA - MRS	BIA - MRS	AJA - NCE	BIA - NCE	FSC- MR-NCE	CLY-MRS-NCE	Total
Recettes	14 110 887	14 226 106	5 884 918	5 419 671	9 846 810	5 401 101	54 889 494
Charges	28 511 787	28 681 280	12 552 503	12 535 862	17 487 661	11 493 957	111 263 049
Résultat exploitation	-14 400 900	-14 455 174	-6 667 584	-7 116 191	-7 640 851	-6 092 856	-56 373 556
Compensation	10 872 022	11 914 873	5 307 041	7 061 441	6 357 184	5 921 002	47 433 564
Solde	-3 528 878	-2 540 301	-1 360 543	-54 750	-1 283 666	-171 854	-8 939 992
Déficit de rémunération transport.	-245 522	-247 225	-105 773	-117 813	-145 865	-102 569	-964 767
Excédent de rémunération transporteur							0


Les résultats sur les lots de Paris-Orly :

Tableau récapitulatif conventions 2022 sur les lots Paris-Orly :

	Compensations	Résultat net après compensation
Lot 1	16 673 232 €	275 967 €
Lot 4	21 831 481 €	269 161 €
Lot 7	4 037 164 €	168 581 €
Lot 8	950 838 €	179 733 €
Total	43 492 715 €	893 442 €

Les corrections sur le résultat entraînent un écart sur le déficit après compensation calculé supérieur de 612 291 €, sans incidence sur le montant de la compensation.

Ci-dessous le tableau récapitulatif de l'exploitation 2022 :

Réception par le préfet : 12/12/2023 Affichage : 1. G roupement		Orly réel					CEP	Ecart
Pour l'autorité compétente par délégation		Ajaccio	Bastia	Calvi	Figari	Total	Total	
Totaux Coûts	 Acettes	39 244 749	32 337 289	13 005 158	18 349 819	102 937 015	101 257 731	1 679 283
Totaux Coûts		62 358 050	59 499 038	20 618 226	23 556 758	166 032 072	143 857 004	22 175 068
Résultat exploitation		-23 113 301	-27 161 749	-7 613 069	-5 206 939	-63 095 058	-42 599 273	-20 495 785
Rémunération conventionnelle		275 967	269 161	168 581	179 733	893 442	893 442	
Compensation conventionnelle		16 673 232	21 831 481	4 037 164	950 838	43 492 715	43 492 715	
Résultat net		-6 716 035	-5 599 430	-3 744 486	-4 435 834	-20 495 785		-20 495 785

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.